



MOH2 : Milieux Ouverts Herbacés 2

Accompagner les territoires dans un développement basé sur la valorisation de la diversité des ressources naturelles offertes par les milieux ouverts herbacés (prairies permanentes et surfaces pastorales de pelouses, landes, parcours, pré-bois) et des compétences et savoirs des agriculteurs, dans le cadre d'un programme coordonné à l'échelle du Massif central.

- **COORDINATEUR** : Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC)
- **PORTEURS DE PROJET** : PNR du Haut-Languedoc, PNR de l'Aubrac, PNR du Morvan, Département du Lot, CBN Massif central, SCOPELA, Montpellier SupAgro -Institut de Florac, CEN Midi-Pyrénées, CEN Rhône-Alpes, CEN Auvergne
- **PARTENARIAT** : Chambres d'agriculture, Geysier, PNR du Pilat, PNR des Causses du Quercy, PNR des Monts d'Ardèche, Adear, CIVAM, lycées agricoles, Saint-Flour Communauté, etc.
- **ETAT D'AVANCEMENT** : projets réalisés ou en cours de réalisation sur la période 2016-2021
- **OÙ RETROUVER L'INFORMATION ?**
www.paturagesdumassifcentral.fr
Contact : marie.bonnevialle@parcs-massif-central.com



1

Objectifs

Les partenaires du programme MOH2 souhaitent non seulement préserver la biodiversité des milieux ouverts herbacés mais également aider les acteurs des territoires à faire de cette diversité un véritable atout économique pour l'agriculture et le développement du Massif central.

Les actions mises en œuvre ont pour ambition de :

- mobiliser, mutualiser et diffuser les savoirs (scientifiques et paysans) et pratiques qui permettent de maintenir et de valoriser la diversité des milieux ouverts herbacés sur les différents territoires du Massif central ;
- favoriser le développement de démarches et d'outils d'accompagnement éco-pastoral intégrateurs des besoins des agriculteurs et de leur vécu, favorisant l'autonomie décisionnelle de chacun et la création de dynamiques collectives d'échanges et d'innovation ;
- démontrer et faire adhérer les acteurs (agriculteurs, élus professionnels et territoriaux, etc.) quant à la valeur économique de **tous les milieux ouverts herbacés** (complémentarité entre eux mais aussi avec les autres supports de productions contribuant à l'autonomie fourragère), et inspirer à l'échelle des territoires, des pratiques d'utilisation des ressources herbagères et pastorales permettant d'optimiser rentabilité (efficacité) économique, préservation de la biodiversité et qualité des produits ;
- convaincre de l'importance des pâturages (et de leur biodiversité) dans le développement économique du Massif central.

Le programme MOH2 s'inscrit dans le cadre de la politique Massif central et des objectifs de la Convention de massif et le Programme opérationnel Massif central, relatifs à la préservation et la valorisation des ressources naturelles du Massif central. Il est soutenu financièrement principalement par :



2

Exemples d'actions mises en œuvre



- Accompagnement de cinq établissements d'enseignement technique agricole du Massif central, dans la mise en œuvre de dispositifs locaux de formation-développement innovants (en particulier sur le plan pédagogique), centrés sur la promotion de la gestion productive et durable des milieux ouverts herbacés.
- Réalisation de diagnostics d'exploitations agricoles permettant une analyse de la diversité des surfaces herbagères en lien avec les besoins alimentaires du troupeau et les pratiques d'élevage.
 - Conseils individuels pour aider les éleveurs à développer une gestion adaptative de leur système agropastoral ;
 - Animation de journées de restitution collective sur les aspects techniques de la conduite des troupeaux et de la fauche pour valoriser les végétations naturelles dans l'élevage et les territoires ;
 - Production d'un livret technique pour diffuser les savoirs et les expériences.
- Développement d'un accompagnement technique éco-pastoral innovant pour la reconquête et le maintien d'un bon état agroécologique des milieux ouverts herbacés. Construit avec les éleveurs et testé sur 17 sites, cet accompagnement permet de déployer des systèmes de productions plus autonomes et économes, qui s'appuient sur la valorisation des ressources de l'exploitation et de celles d'associations foncières pastorales, tout en garantissant la maîtrise de l'embroussaillage, le renouvellement de la ressource et la préservation d'une mosaïque de milieux riches en biodiversité.
- Productions de fiches et d'outils techniques sur les ressources ligneuses, les refus au pâturage, les liens entre les pratiques et la végétation, etc. (cf. www.paturajuste.fr). Organisation de journées de formation nationales entre éleveurs et entre techniciens. Etude des interactions réciproques entre conditions socio-économiques et techniques de valorisation de végétations naturelles diversifiées (enquêtes réalisées sur 9 fermes d'Ardèche, du Lot et du Pilat).
- Création de deux outils d'autodiagnostic pour comprendre la biodiversité dans un parcellaire agricole : un guide terrain et une application en ligne sur les prairies à flore diversifiée d'Auvergne. Accompagnement d'éleveurs dans la valorisation et la préservation de la biodiversité liée au terroir AOP St-Nectaire. En partenariat avec le CIVAM Limousin, mise en place d'un réseau de fermes résilientes aux changements et aléas climatiques, accompagnement des éleveurs dans la compréhension des dynamiques prairiales et du maintien de la biodiversité. Sensibilisation du grand public aux savoir-faire agricoles.

3

Principaux résultats attendus

- Des connaissances sur la diversité et les potentiels écologiques et agronomiques des MOH, des références techniques sur la gestion de ces milieux et des références socio-économiques d'exploitations agricoles valorisant la diversité des végétations locales ;
- Le développement de dynamiques locales d'échanges entre éleveurs et techniciens pour capitaliser, valoriser et transférer les savoirs et les expériences ;
- Un réseau d'échanges et de partage d'expériences à l'échelle du Massif central constitué d'écologues, de conseillers agricoles, d'animateurs territoriaux, etc.
- Des outils de communication pour diffuser les initiatives et les savoirs locaux, et sensibiliser le grand public ;
- Une reconnaissance de l'importance des MOH et de leur biodiversité dans le cadre du Cluster herbe et de la politique Massif central.